



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



PRODUCTIONS HORTICOLES n° 9 du 28 juin 2013



Avant de mettre en culture les chrysanthèmes, il est indispensable de faire un grand nettoyage des serres non seulement en évacuant les plantes à massif invendues mais également en procédant à une désinfection des tablettes de culture et à l'élimination de tous les ravageurs comme les thrips qui pourraient infester ces nouvelles productions.



THRIPS : toujours des foyers signalés

Leur présence sur géraniums et plantes à massif est variable selon les observateurs. Il faut impérativement les éliminer avant d'installer des nouvelles cultures comme le chrysanthème ou le cyclamen.

En effet, il ne faut pas oublier que se sont les formes larvaires de thrips qui peuvent être porteuses du virus TSWV (Tomato Spotted Wilt Virus ou maladie bronzée de la tomate).

Ces derniers transmettent le virus lorsqu'ils deviennent adultes en piquant les cellules pour se nourrir.

Aucun remède n'existe pour enrayer ce virus alors soyez très vigilants !

PUCERONS : leur présence n'est plus signalée

VU DANS LES SERRES : les coccinelles au travail



Photos : AREXHOR G.E.
Colonie de pucerons sur bourrache.



Oeufs de coccinelle

Larves de coccinelle

La femelle a repéré une colonie de pucerons. Elle peut ainsi y déposer ses oeufs et les larves pourront ainsi se développer.



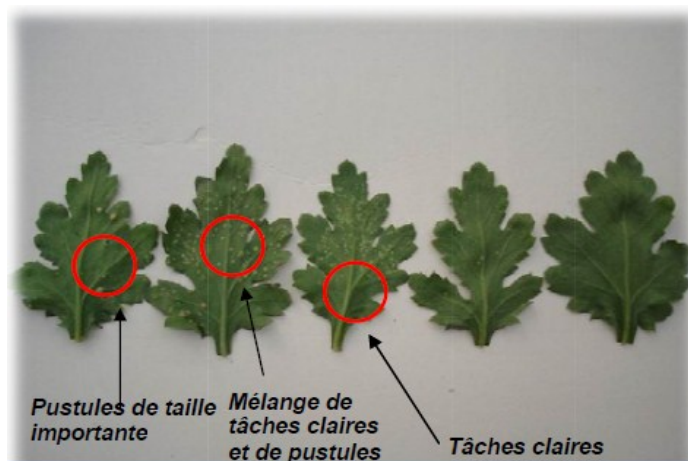
Les premiers cas de **ROUILLE BLANCHE** signalés sur boutures de **Chrysanthèmes**

Des taches blanc jaune apparaissent d'abord à la face supérieure des feuilles. Ensuite ces taches se creusent et forment des pustules à la face inférieure des feuilles. Ces pustules d'abord orangées deviennent proéminentes et prennent une couleur blanche.



Photo de gauche : Symptômes sur la face supérieure d'une feuille
Photo de droite : pustules orangées visibles à la face inférieure d'une feuille
Source des photos : STEPP Bretagne

Si la présence de rouille est suspectée, il est nécessaire d'en avertir le SRAI (Service régional de l'alimentation) à la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation de votre région.



BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Attention au risque de propagation des thrips des géraniums sur les nouvelles cultures

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Géranium	
Botrytis	Géranium	
Pucerons	Géranium	
Rouille	Géranium	
Thrips	Géranium	
Pucerons	Plantes à massif	
Thrips	Plantes à massif	
Sciarides	Plantes à massif	
Acariens	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	
Thrips	Chrysanthème	A SURVEILLER
Rouille blanche	Chrysanthème	A SURVEILLER

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »